



Communiqué de presse- Mercredi 11 septembre 2013

Agir pour la biodiversité : le Cese dit oui et la LPO s'en réjouit !

Ce mercredi 11 septembre, au Conseil économique social et environnemental, l'avis de suite sur la biodiversité établi en section Environnement, présidé par Anne-Marie Ducroux et porté par Marc Blanc (CFDT) et Allain Bougrain Dubourg (LPO) a été adopté à une large majorité. Une victoire pour la LPO, membre du Groupe Environnement et Nature du Cese, qui y voit un signal fort adressé au Gouvernement et ses parties prenantes en faveur de la prise en compte des enjeux biodiversité.

Deux années se sont écoulées depuis l'adoption, en juin 2011, de l'avis du CESE (Conseil économique, social et environnemental) intitulé « la biodiversité : relever le défi sociétal », rendu sur saisine du Premier ministre. L'Avis de suite « Agir pour la Biodiversité », rapporté en plénière ce jour, relève les efforts accomplis et prend acte de la volonté de faire de la France « un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité », à l'heure où la dégradation de l'état de la biodiversité s'accélère.

A l'instar de l'avis rendu, la LPO souhaite rappeler :

- la nécessité pour les politiques d'urbanisme d'intégrer pleinement la biodiversité,
- que le patrimoine naturel soit valorisé à l'égal du patrimoine culturel,
- que la Stratégie Nationale de la Biodiversité soit déclinée au niveau régional sur l'ensemble du territoire instaurant ainsi un co-pilotage Etat-Régions pour faciliter la mobilisation et l'implication de tous les acteurs territoriaux,
- l'importance de donner les moyens adaptés pour répondre à l'ambition de la future Agence française pour la biodiversité,
- Le respect des engagements internationaux de la France, à commencer par l'application du protocole de Nagoya,

Les débats ont souligné la priorité à donner à l'éducation à l'environnement et au développement durable, thématique qui fera d'ailleurs l'objet d'une table ronde la semaine prochaine lors de la seconde conférence environnementale.

Pour l'heure, nous attendons et espérons des pouvoirs publics un engagement clair et déterminé, cohérent avec la promesse du Président de la République en 2012 de faire de la France le pays de l'excellence environnementale.

Pour que la France devienne un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité !

Informations complémentaires

* **Conseil économique, social et environnemental : le CESE** est la troisième assemblée, après l'Assemblée Nationale et le Sénat, elle est composée de représentants sociaux (patronat, syndicats, associations ...). Si elle n'a qu'une fonction consultative, optionnelle ou obligatoire dans le cadre du processus législatif, cette assemblée permet la représentation au niveau national des organisations professionnelles et la communication entre les différents acteurs de l'économie. Son siège est situé au palais d'Iéna à Paris. Cette représentation socio-professionnelle au niveau national est transposée au niveau de chaque collectivité territoriale régionale qui dispose aussi d'une assemblée consultative du même type, le « conseil économique et social régional » (CESR).

Contact

Carine Brémond /Attachée de presse LPO France
06 34 12 50 69/ carine.bremond@lpo.fr